



Refinancement d'un compte courant d'associé

Fiche pratique publié le 10/06/2013, vu 688 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

Le refinancement des comptes courants d'associé consiste à obtenir un prêt d'un établissement financier afin de rembourser tout ou partie des comptes courants d'associés.

L'apport en compte courant d'un associé peut être rémunéré par le biais de versements d'intérêts à l'associé. Il est possible d'optimiser patrimoniallement cette opération via le refinancement des comptes courants d'associé.

Concrètement, la banque se substitue à l'associé. La société contracte alors un prêt pour pouvoir rembourser à l'associé les sommes prêtées, ce qui aura pour conséquence de transformer la dette à court terme en dette à long terme.

Pour en savoir plus : http://www.assistant-juridique.fr/refinancement_compte_courant.jsp